

UN LIBRARY

DEC 9 1974



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE

GENERALE

UN/SA COLLECTION



Distr.
GENERALE

A/C.5/1652
6 décembre 1974
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Vingt-neuvième session
CINQUIEME COMMISSION
Points 83 et 82 de l'ordre du jour

RAPPORT DU COMITE MIXTE DE LA CAISSE COMMUNE DES PENSIONS DU PERSONNEL
DES NATIONS UNIES

REGIME DES TRAITEMENTS DES NATIONS UNIES

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général transmet ci-joint le texte d'une communication qu'il a reçue du Président des Parties contractantes au GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce).

Monsieur le Secrétaire général,

En ma qualité de Président des PARTIES CONTRACTANTES au GATT et à leur demande, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir transmettre la communication suivante au Président de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale :

"Les PARTIES CONTRACTANTES au GATT ont examiné et adopté au cours de leur présente session deux rapport du Comité du budget, des finances et de l'administration du GATT sur l'érosion des traitements, indemnités et pensions du personnel.

Le Comité du budget était saisi de documents émanant du Directeur général et du Conseil du personnel du GATT et prouvant que le système d'ajustement de poste, pour utile qu'il soit, ne compense absolument pas les effets des fluctuations des taux de change, en particulier dans le cas des fonctionnaires n'ayant personne à charge. Le résultat a été une sérieuse diminution de la rémunération effectivement perçue, aggravée par l'inflation rapide.

Le Conseil du personnel a également attiré l'attention sur les graves effets qu'ont les fluctuations des taux de change sur les indemnités pour charges de famille et pour frais d'études, pour lesquelles il n'existe pas encore de mécanisme pouvant amener une compensation.

74-34587

/...

2P.

En outre, le Directeur général et le personnel s'inquiètent fort des pertes qu'ont subies et que continuent de subir leurs anciens collègues maintenant retraités.

Le Comité du budget a reconnu la légitimité et la gravité de ces inquiétudes et a notamment prié les délégations se trouvant à Genève de porter à l'attention de leurs gouvernements, et par leur intermédiaire à celle de leurs missions auprès de l'ONU à New York, les problèmes aigus qui se posent à Genève, et en particulier ceux qui sont mentionnés dans les paragraphes précédents.

Pour suivre et régler la situation à titre d'urgence, le Comité du budget a décidé de constituer un groupe tripartite représentant les Parties contractantes, l'administration et le personnel afin d'examiner comment on pourrait résoudre les problèmes actuels.

Les PARTIES CONTRACTANTES comprennent d'autant plus les inquiétudes du personnel qu'il s'est produit ces derniers jours des fluctuations de change très importantes et que le personnel et les retraités de Genève subiront de ce fait des pertes plus lourdes.

Dans ces conditions, les PARTIES CONTRACTANTES, conscientes des efforts que fait la Cinquième Commission au cours de sa présente session pour parvenir à des solutions équitables dans les domaines des traitements et des pensions du personnel, invite la Cinquième Commission à tenir pleinement compte de la gravité croissante de la situation à Genève en ce qui concerne d'une part la rémunération du personnel et les prestations de retraite et, d'autre part, les effets préjudiciables de cette situation sur l'efficacité et le moral du personnel."

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma très haute considération.

Le Président des Parties contractantes au GATT

Hideo Kitahara
